



Rupture abusive Contrat de travail à durée indéterminée

Par **cecace**, le **30/10/2010** à **09:08**

Bonjour,

Nous avons été embauchés en mai 2010, et à ce jour nous sommes toujours dans l'attente de notre contrat.

De plus à ce jours nous n'avons perçus aucune rémunération et frais d'indemnités.

A ce jour malgré le travail effectué nous sommes toujours dans l'attente d'une régularisation de notre situation (salaires, secu, contrat de travail, affiliation diverses caisses,).

Quels sont nos droits et nos moyens pour réguklariser cette situation ?

De ce fait nous sommes dans une situation plus que précaire, désespéré.

Nous vous informons également que nous sommes toujours sollicités par les dirigeants, par contre, aucune suite n'est donné à nos attentes.

QUE FAIRE ?

D'avance nous vous remercions de votre prompte réponse.

Par **P.M.**, le **30/10/2010** à **09:39**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez ce que couvre ce "nous"...

Sans contrat de travail, vous êtes en CDI sans période d'essai...

Je vous conseillerais, dans une telle situation, de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail tout en envoyant une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...